

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
----------------------------	-----------

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

References

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point d'arrivée :

Continued on next page.

Long ° ' " Lat ° ' "

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation

2011	2012
------	------

11	
12	

11

10

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☐ ☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☐	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☐ ☐	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☐ ☐	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe 7. Présentation du site et du projet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nautillac

le,

23.06.2021

Signature

ATOL Aménagement foncier

39 avenue du Château d'Eau

33700 MERIGNAC

Siret : 408 651 834 00066

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS

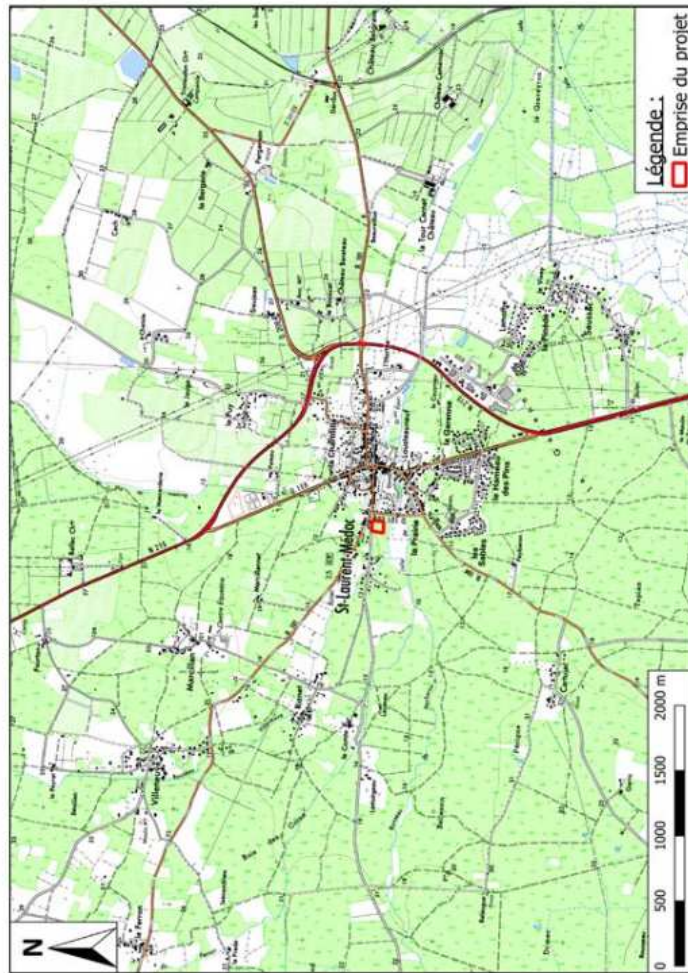
16 / 06 / 2021

SITE

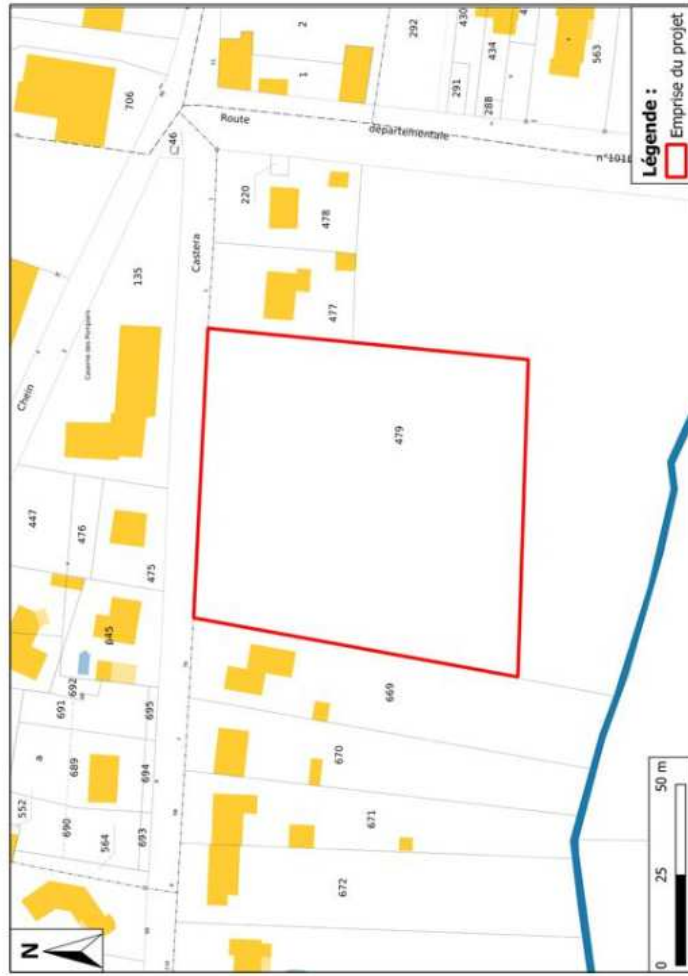


2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation – carte IGN
Echelle 1 / 25 000



Extrait du plan cadastral
Echelle 1 / 900



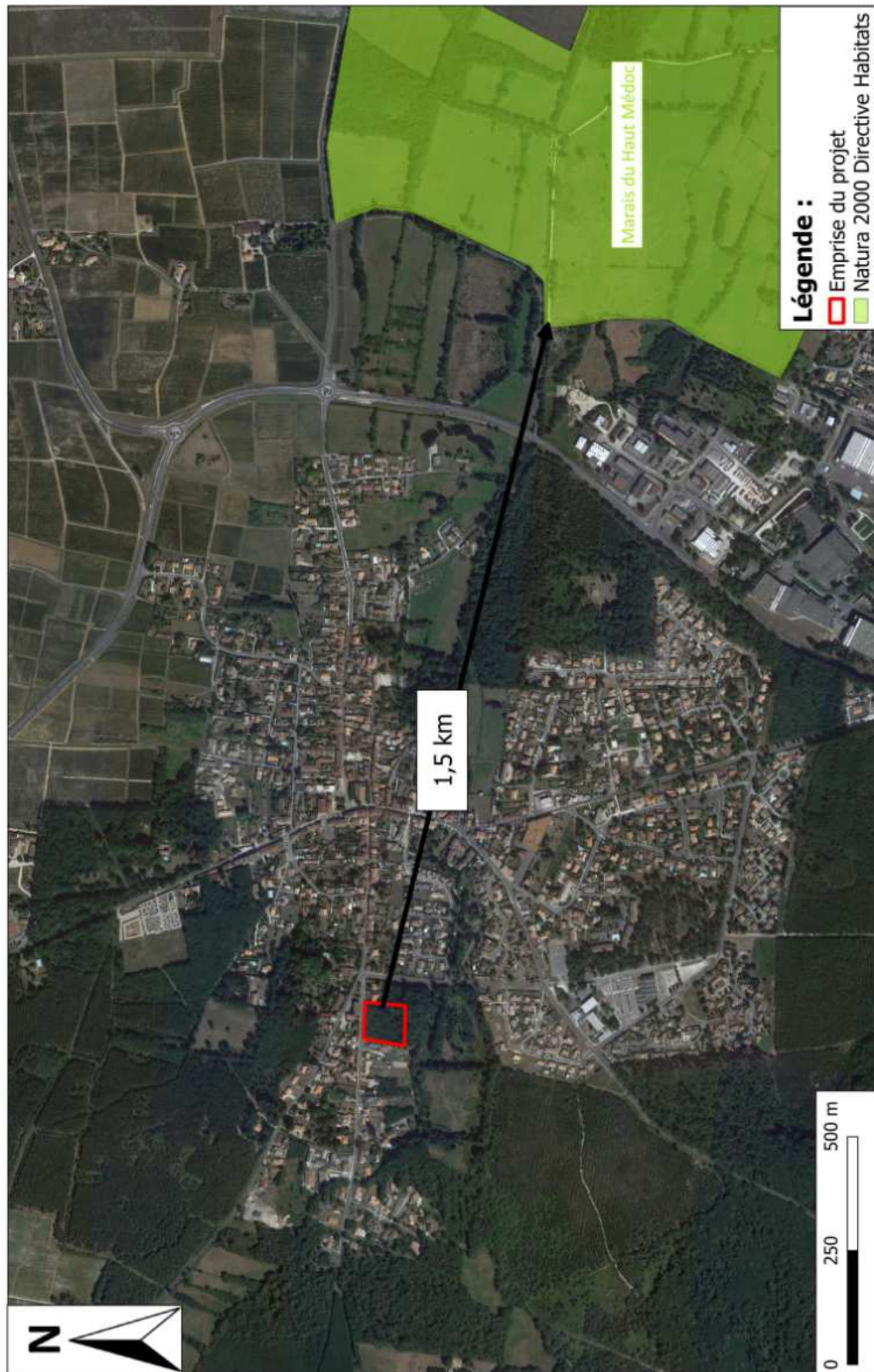
5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne 2018

Échelle 1 / 2 500



6. Localisation du projet vis-à-vis du réseau Natura 2000





ESQUISSE D'AMENAGEMENT

Propriété de l'indivision VIAUT
sise, 5 Rue Pierre Castera

Superficies		
TOTAL LOTS	2 405 m²	22 %
TOTAL ESPACES VERTS	8 157 m²	75 %
TOTAL VOIRIE	370 m²	3 %
TOTAL OPERATION	10 932 m²	

TOTAL OPERATION ZONE UB : 3 370 m²
TOTAL ESPACES VERTS EN ZONE UB : 347 m² (10%)

REFERENCES CADASTRALES

Section : AD
Numéro : 479

Indice	Date	Nature des modifications	Dessinateur	Validation
B	06/05/2021	ESQUISSE V3	E.TURCO	JY MAS

ECHELLE : 1/1000

PARALLELE 45

Société de Géomètres-Experts Associés

65, Avenue de la Côte d'Argent

33680 LACANAU

TEL: 05.56.03.50.99

FAX: 05.56.03.57.41

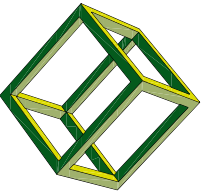
PLAN ETABLI

A : LACANAU

DOSSIER : 210342

FICHER : 210342-ESQ.dwg

PARALLELE 45



COMMUNE DE SAINT-LAURENT-MEDOC (33)

Rue Pierre Castéra

7. Description du site

Projet d'aménagement



Maître d'ouvrage :

ATOL

39 Avenue du Château d'Eau

33 700 MERIGNAC

N107-21 - Juin 2021

Sommaire

I.	Situation et contexte du site	3
1.	Localisation du site sur le territoire communal	3
2.	Parcelles objet du projet	4
3.	Plan Local d'Urbanisme.....	5
4.	Vue aérienne du site et de ses abords.....	6
II.	Rubriques concernées par le projet	7
III.	Contexte environnemental du site du projet	8
1.	Caractérisation du milieu physique	8
a)	Géologie.....	8
b)	Hydrogéologie	8
c)	Hydrographie.....	9
2.	Zones d'inventaires et de protection	10
a)	NATURA 2000 - Directive Habitat	10
b)	ZNIEFF 1	11
c)	ZNIEFF 2	11
3.	Zone humide	12
a)	Critère sol	12
b)	Critère végétation.....	14
c)	Synthèse	15
IV.	Description du Projet	16
1.	La phase travaux	16
a)	Desserte.....	16
b)	Nuisances.....	16
2.	La phase d'exploitation	16
V.	Impacts potentiels du projet et mesures en faveur de l'environnement	17
1.	Mesures d'évitement	17
2.	Mesures de réduction	17
3.	Les mesures de compensation	17
a.	La gestion des eaux pluviales	17
b.	Le traitement des eaux usées	17
VI.	L'intégration du risque incendie.....	18

I. Situation et contexte du site

1. Localisation du site sur le territoire communal

La maîtrise d'ouvrage projette l'aménagement de 8 lots à bâtir au niveau de la rue Pierre Castéra, de la commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33).

La surface du projet est de 7 516 m², pour un défrichement sur la totalité du site d'étude.

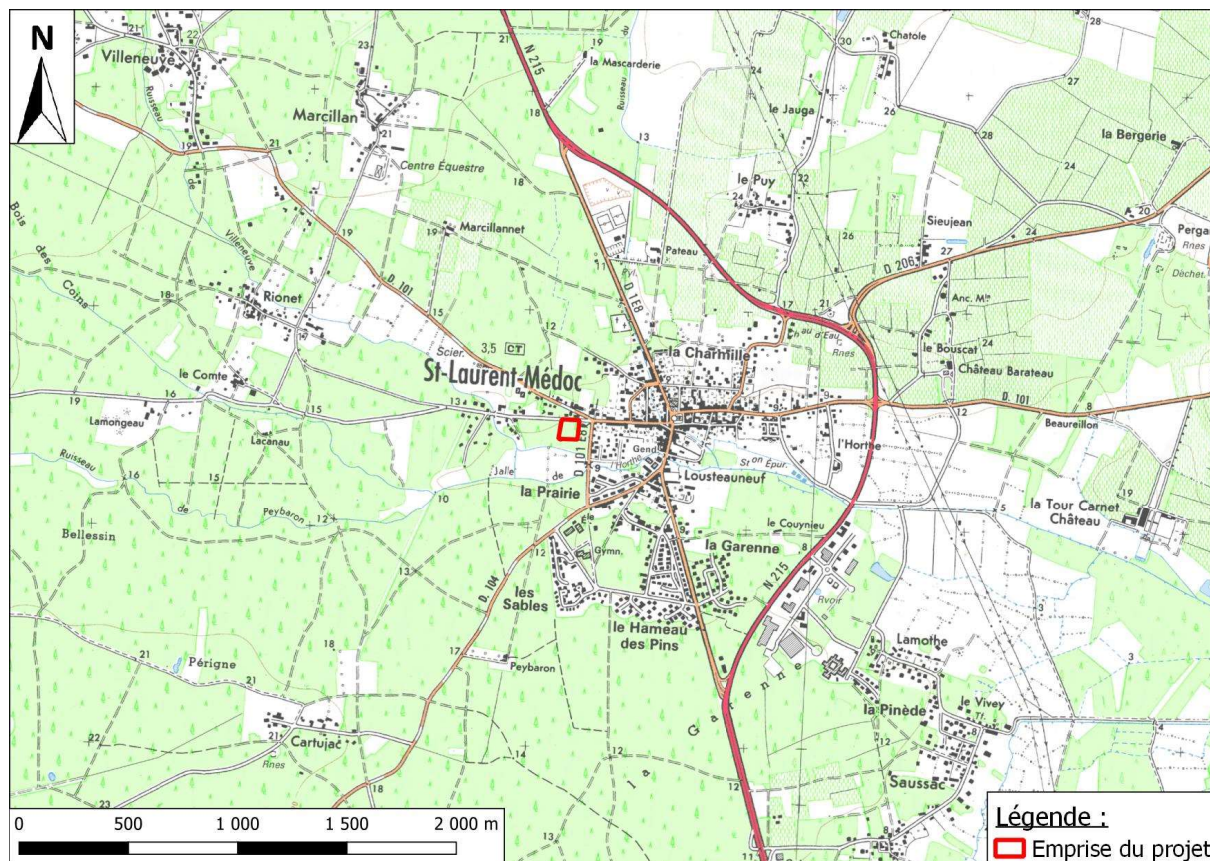


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (SCAN 25)

2. Parcelles objet du projet

La zone d'étude de la présente demande d'examen au cas par cas est cadastrée section AD n°479p du plan cadastral communal. La surface cadastrale de l'emprise du projet est de 7 516 m².

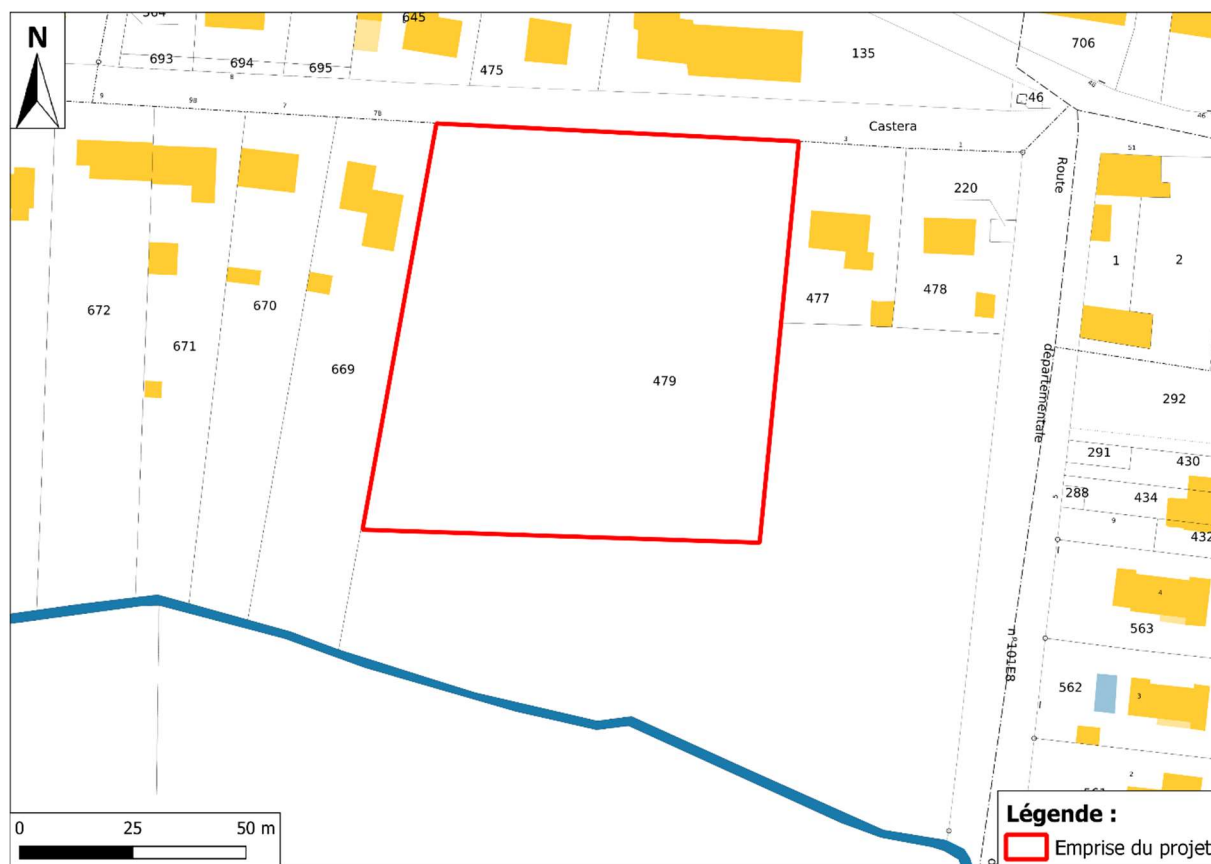


Figure 2 : Localisation cadastrale
(Sources : cadastre.gouv.fr ; Réalisation : CERAG)

3. Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Farges a été approuvé le 3 juillet 2012.

Le site d'étude est implanté :

- Au nord du site, dans une zone classée **UB**, une zone dense correspondant à l'extension du centre-ville, et à vocation principalement d'habitat, raccordée ou raccordable au réseau collectif d'assainissement ;
- Au Sud, dans une zone classée **Np**, un secteur à protéger, strictement inconstructible correspondant à des secteurs sensibles du point de vue environnementale et paysager.

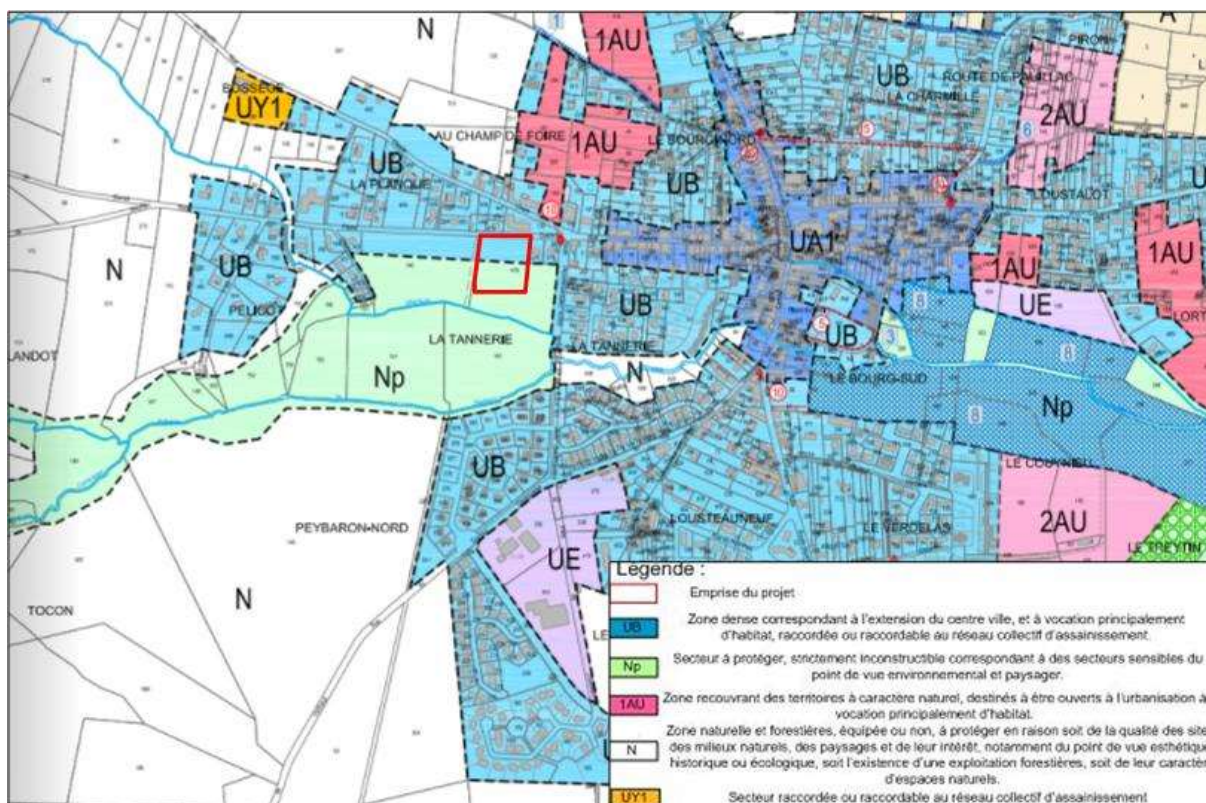


Figure 3 : Extrait du PLU de Saint-Laurent-Médoc
(Source : PLU de Bordeaux Métropole – Réalisation CERAG)

4. Vue aérienne du site et de ses abords

L'emprise du projet est actuellement occupée par un boisement mixte et jouxte :

- Au Nord, la rue Pierre Castéra ;
- Au Sud, un boisement mixte ;
- A l'Est et à l'Ouest, des maisons d'habitation et leurs jardins associés.



Figure 4 : Plan des abords
(Source : Google Satellite ; Réalisation : CERAG)

II. Rubriques concernées par le projet

Le projet est soumis à la rubrique suivante relative à l'article R122-2 du code de l'environnement :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Figure 5 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »

(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

Le projet d'aménagement est donc soumis à la procédure au cas par cas car pour une surface à défricher de 7 516 m².

III. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 – feuille de ST LAURENT-ET-BENON n°778, cette partie du territoire de la commune de Saint-Laurent-Médoc est recouverte par la formation résiduelles **RD(2)/Fxb**, composées de sables et de limons.

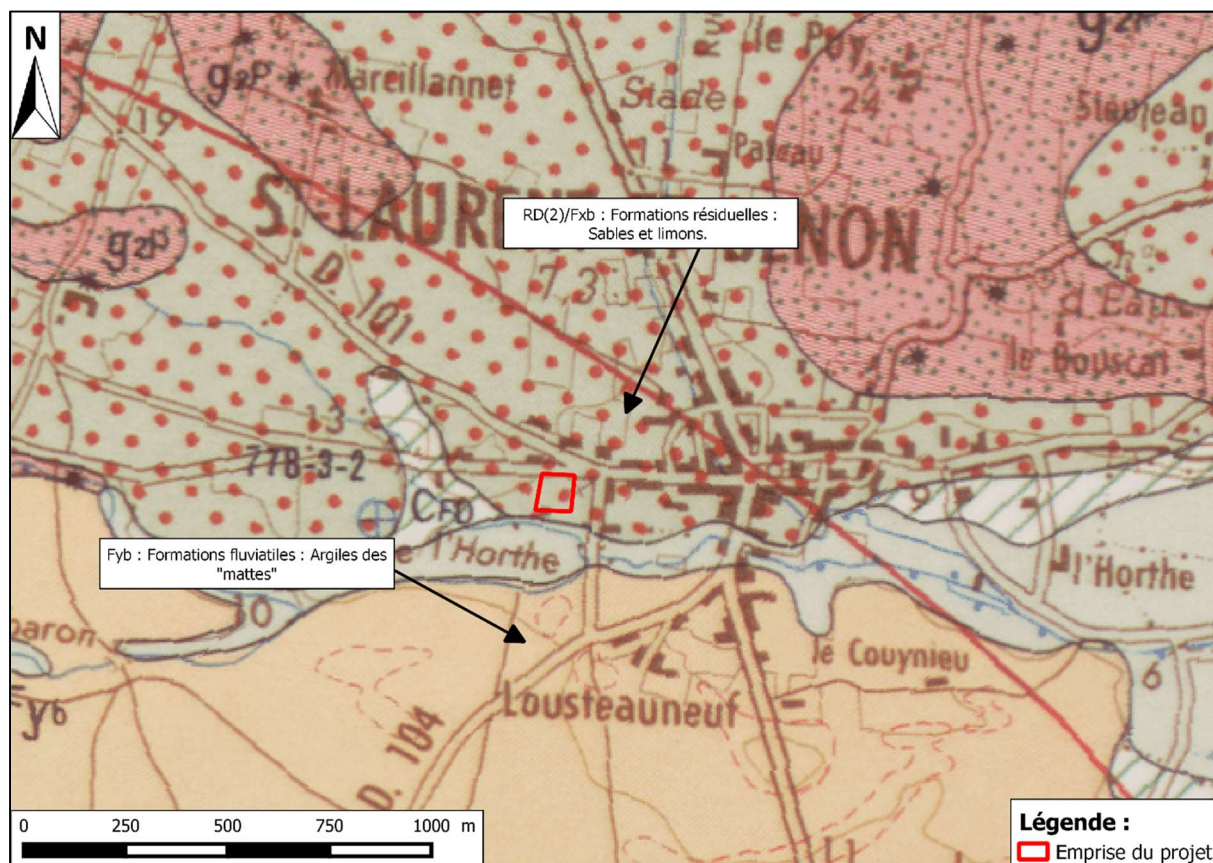


Figure 6 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000

(Source : Infoterre BRGM ; Réalisation : CERAG)

b) Hydrogéologie

Dans la région, les formations susceptibles de constituer un aquifère sont de la surface en profondeur :

- **Aquifère du Plio-quaternaire** : Les formations sablo-argileuses constituent l'aquifère superficiel du secteur, alimenté par infiltration directe des eaux météoriques.
- **Aquifère du Miocène** : Les terrains du Miocène sont recouverts en quasi-totalité par les terrains poreux du Plio-quaternaire. L'absence locale de niveaux imperméables ou leur faible puissance assure une liaison hydraulique entre les deux terrains aquifères ; la nappe superficielle contribue de la sorte à l'alimentation de l'aquifère miocène. Les caractéristiques

hydrauliques sont généralement médiocres, cette nappe ne peut se prêter à une exploitation à débit important.

- **Aquifère oligocène** : La bonne et constante qualité hydraulique de cet horizon permet de l'utiliser sans problème pour l'alimentation des collectivités.
- **Aquifère éocène** : Il regroupe les terrains poreux perméables de l'Eocène supérieur et moyen, constituant un réservoir à dominante carbonatée. La nature des terrains essentiellement argilo-marneux ou marno-calcaire est peu propice à la circulation de nappe. La puissance de cette formation n'est jamais inférieure à 50 m.

c) Hydrographie

L'emprise du projet est implantée dans le bassin versant « La Jalle de l'Horte » selon le Système d'Information sur l'Eau Adour-Garonne (SIEAG).

Le « Ruisseau de Villeneuve », référencé S1110530, s'écoule à 35 m au Sud du site, en direction du Sud-Est, et se jette dans la Jalle du Nord, référencée S1110500, ayant comme exutoire l'estuaire de la Gironde.

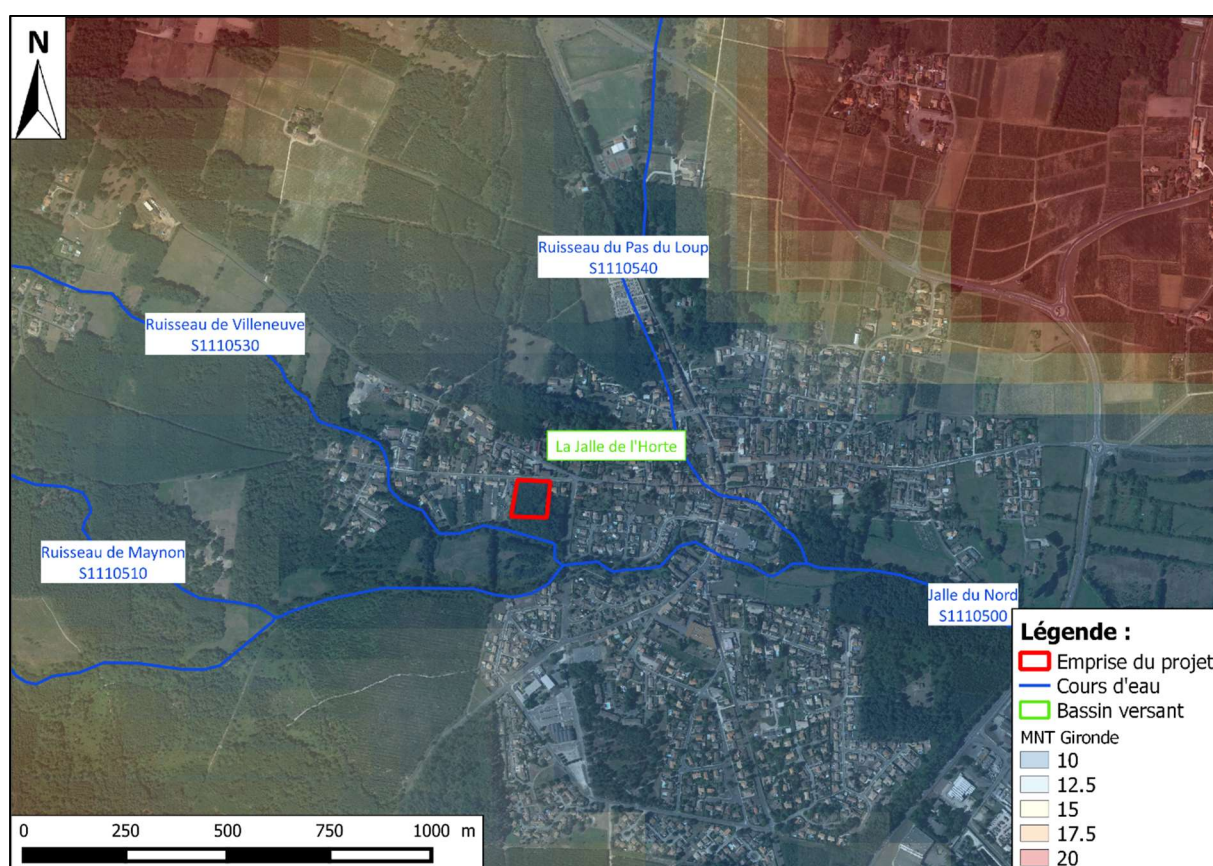


Figure 7 : Contexte hydrographique du secteur d'étude
(Source : BD Carthage, MNT Gironde ; Réalisation : CERAG)

2. Zones d'inventaires et de protection

L'emprise du projet n'est située dans le périmètre d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire. Néanmoins, des zonages existent à proximité :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
Natura 2000 – Directive Habitat	Marais du Haut Médos FR7200683	Non – distance de 1,5 km
ZNIEFF de type 1	Habitats du cuivre des marais et bois humides du marais de Beychevelle 720030042	NON – distance de 1,3 km
	Zone humide de Saint-Laurent-Médoc 720012950	NON – distance de 3,3 km
ZNIEFF de type 2	Landes médocaines entre Hourtin, Carcans et Saint-Laurent-Médoc 720030054	NON – distance de 3,7 km
	Marais de Beychevelle et marais du Mériehe 720001975	NON – distance de 1,3 km

a) NATURA 2000 - Directive Habitat

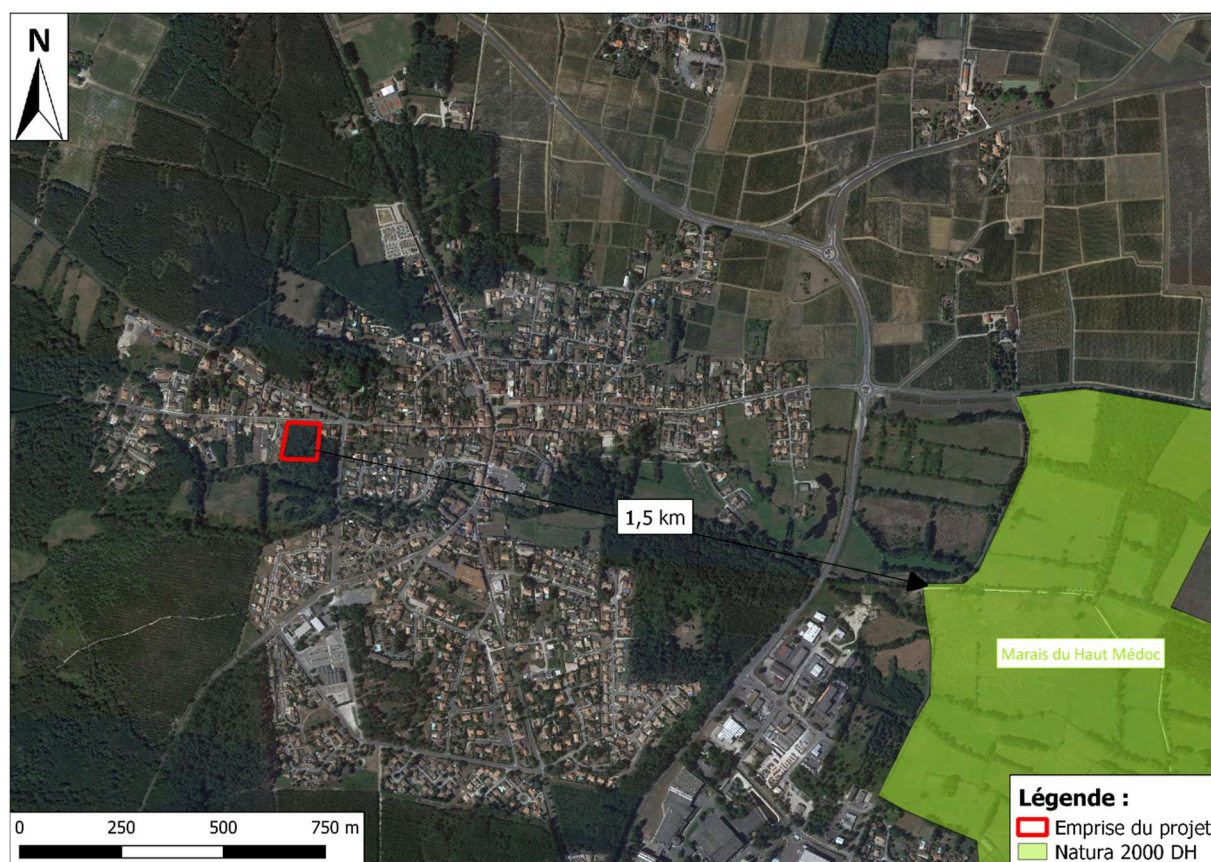


Figure 8 : Localisation des réseaux NATURA 2000 – Directive Habitat à proximité du projet
(Source : DREAL Nouvelle Aquitaine ; Réalisation : CERAG)

b) ZNIEFF 1

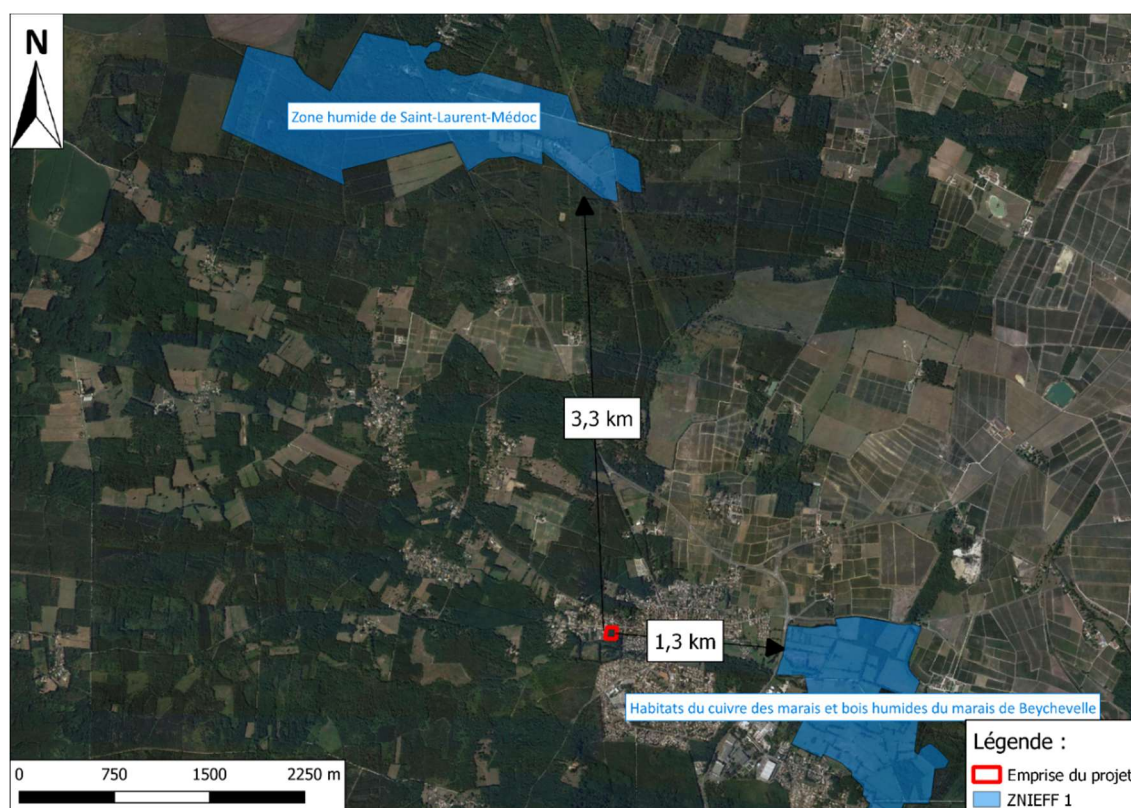


Figure 9 : Localisation des ZNIEFF 1 à proximité du projet
(Source : DREAL Nouvelle Aquitaine ; Réalisation : CERAG)

c) ZNIEFF 2

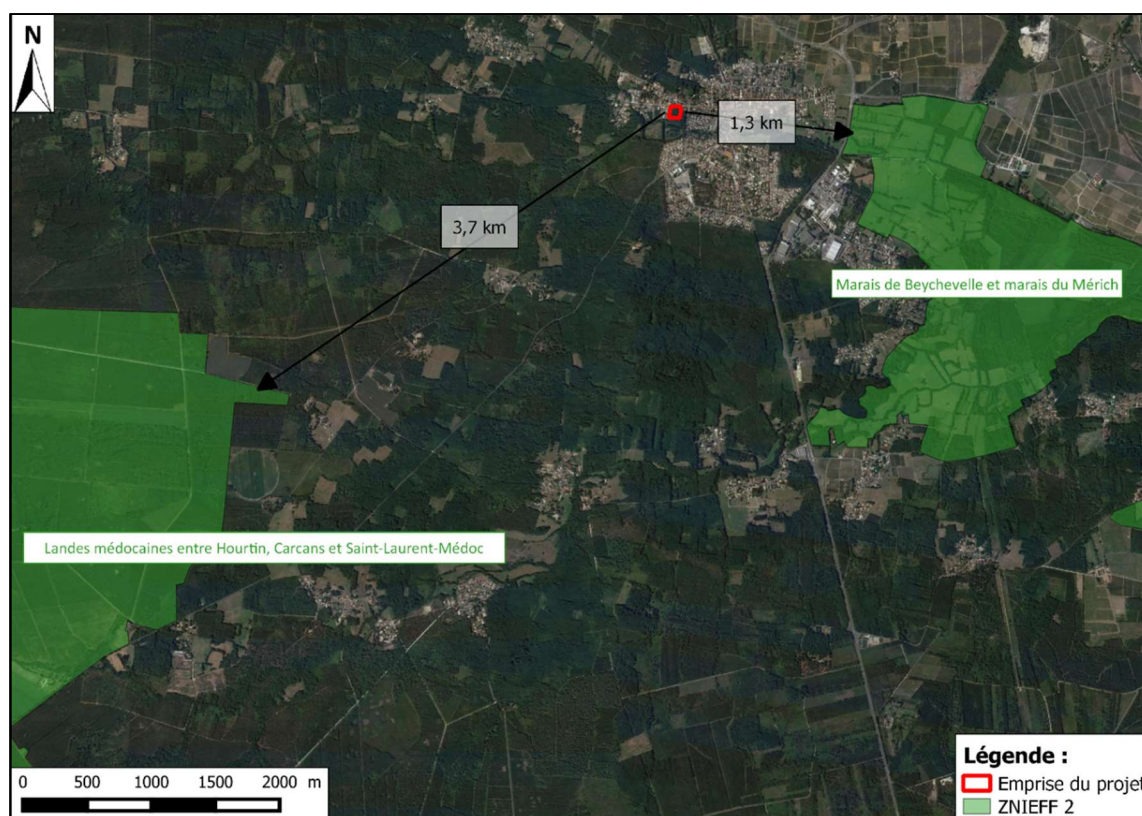


Figure 10 : Localisation des ZNIEFF 2 à proximité du projet
(Source : DREAL Nouvelle Aquitaine ; Réalisation : CERAG)

3. Zone humide

a) Critère sol

La campagne du 16 juin 2021 a consisté en l'exécution de 5 sondages à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,20 m/TN*. Ces sondages ont été implantés de façon à couvrir la globalité du site dans le but de déterminer la présence de sols caractéristiques de zone humide.

*TN : Terrain Naturel le 16 juin 2021, jour des investigations.

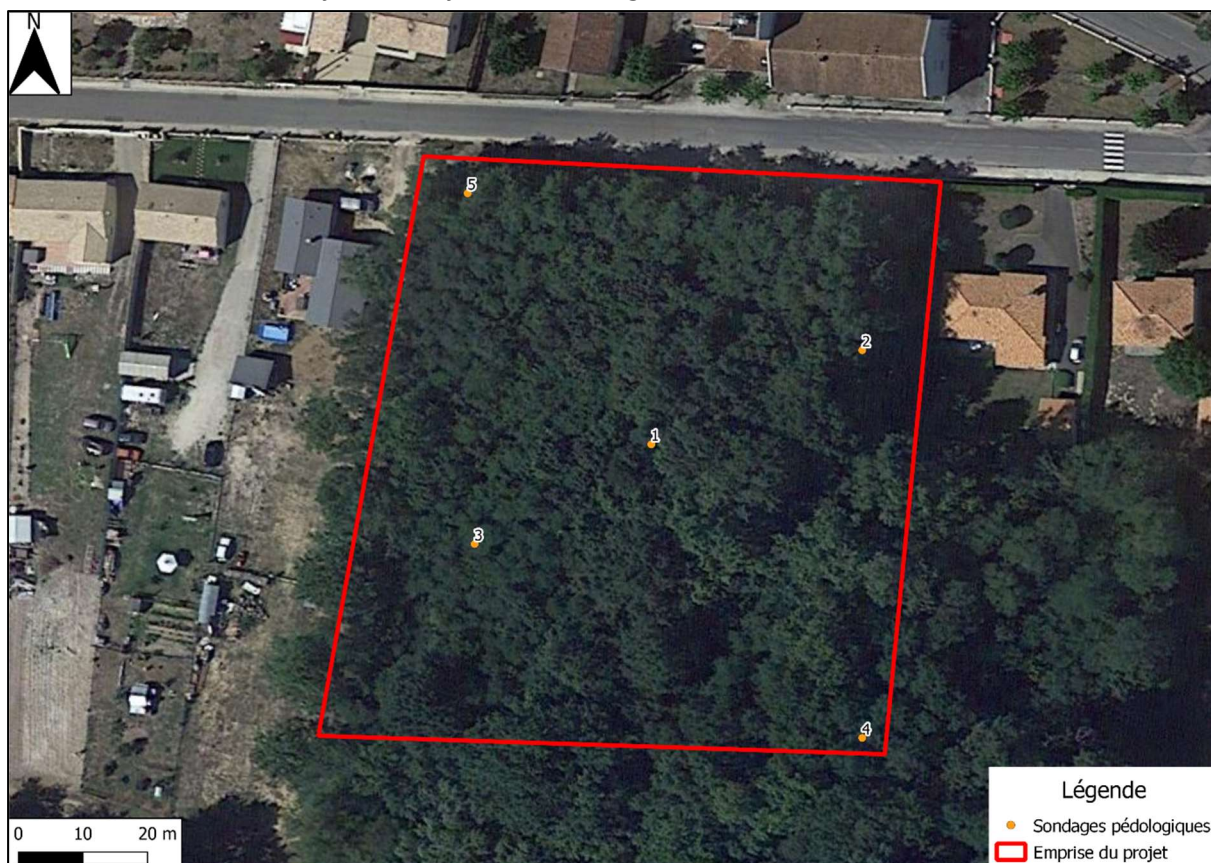


Figure 11 : Plan de localisation des investigations
(Source : Google Satellite 2018 ; Réalisation : CERAG)

Il convient de préciser que les sondages réalisés n'ont fait l'objet d'aucun équipement mécanique. Les coupes pédologiques relevées au cours de la réalisation des sondages sont exposées ci-après :



 Nappe phréatique (NP)
 Traces rouilles (TR)

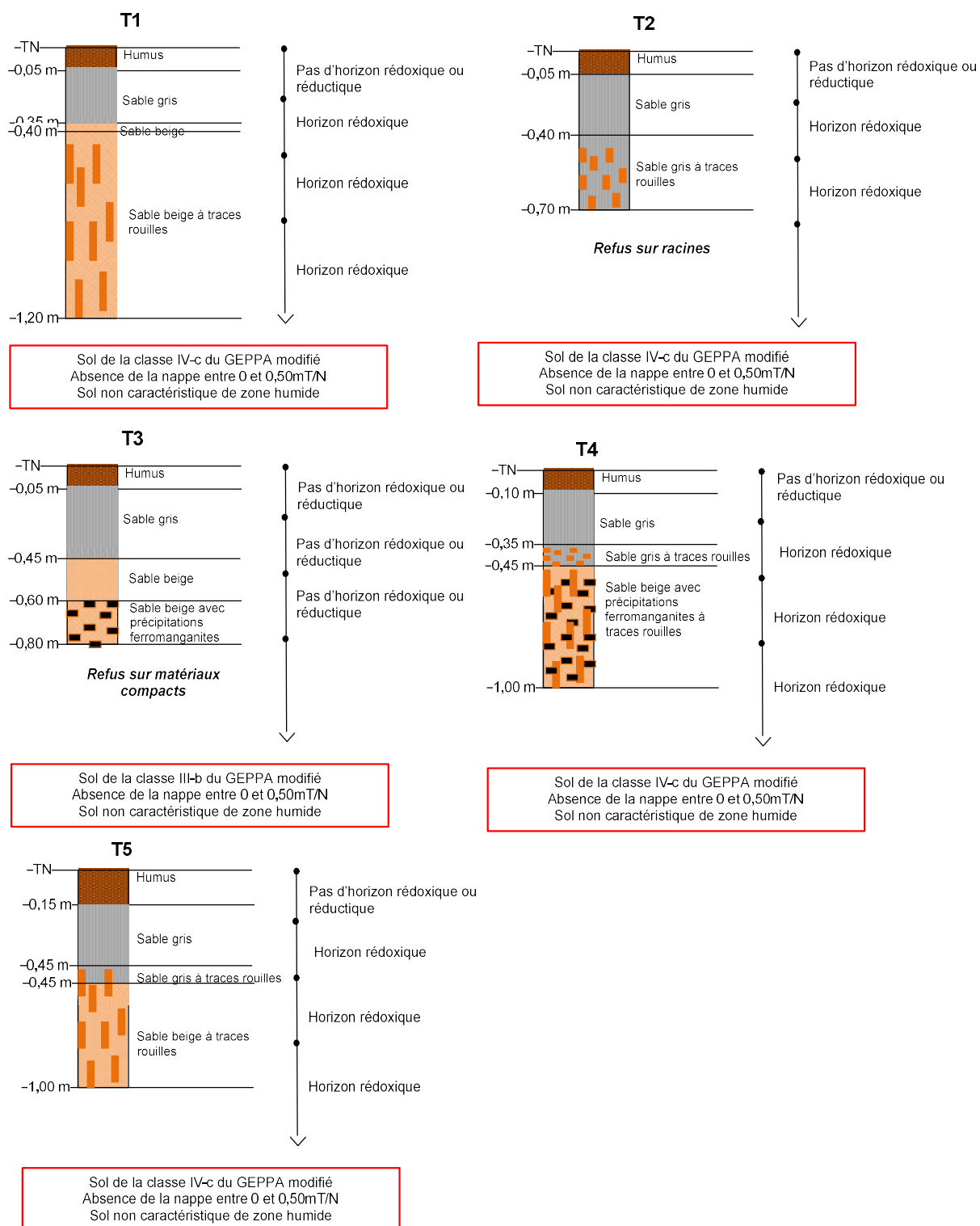


Figure 12 : Coupe pédologiques T1 à T5
(Source : CERAG)

D'un point de vue pédologique, les sondages réalisés mettent en évidence l'absence de zone humide au droit du site.

b) Critère végétation

Lors de la campagne de terrain du 16 juin 2021, le bureau d'études CERAG a identifié deux habitats :

- Forêt mixte sur Landes épineuses à *Ruscus aculeatus* (CB : 43.Hx31.7)
- Forêt mixte (CB : 43.H)



Figure 13 : Carte des habitats naturels (Source : CERAG)

Pour chaque habitat et pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée), une liste exhaustive des espèces présentes.

Le recouvrement de chaque espèce est représenté par un coefficient d'abondance/dominance s'échelonnant de + à 5. La correspondance entre le coefficient et le taux de recouvrement est présentée ci-dessous :

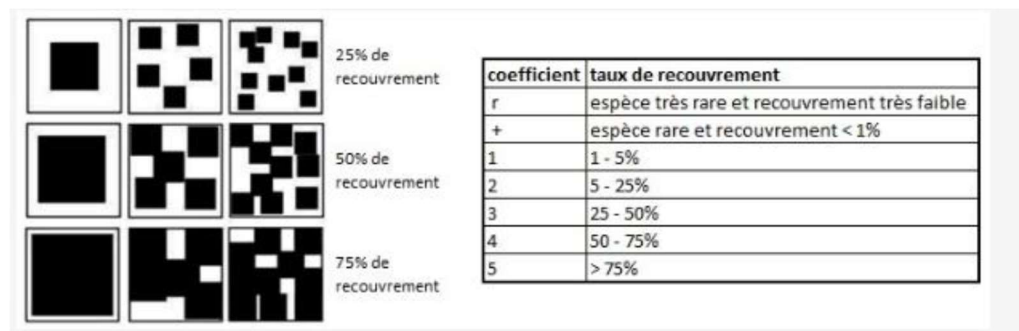
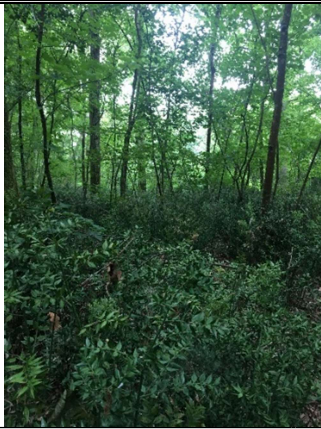


Figure 14: Correspondance entre le coefficient et le taux de recouvrement

Formation	Forêt mixte <i>Corylus sp</i> , <i>Carpinus betulus</i> , <i>Acer pseudoplatanus</i>		Forêt mixte <i>Quercus robur</i> , <i>Corylus sp</i> , <i>Acer pseudoplatanus</i> sur Lande à <i>Ruscus aculeatus</i>	
Code CB	43.H		43.Hx31.7	
Photo				
Espèces majoritaires/ taux de recouvrement	<i>Arrhenatherum elatius</i>	1	<i>Convallaria majalis</i>	2
	<i>Lapsana communis</i>	1	<i>Ruscus aculeatus</i>	5
	<i>Rubus fruticosus</i>	3	<i>Acer pseudoplatanus</i>	5
	<i>Acer pseudoplatanus</i>	5	<i>Corylus sp</i>	5
	<i>Robina pseudoacacia</i>	2	<i>Quercus robur</i>	4
	<i>Carpinus betulus</i>	4	<i>Hedera helix</i>	3
	<i>Crataegus monogyna</i>	3	<i>Crataegus monogyna</i>	3
	<i>Ruscus aculeatus</i>	2	<i>Euphorbia amygdaloides</i>	3
	<i>Geranium robertianum</i>	1	<i>Robinia pseudoacacia</i>	2
	<i>Osmortiza sp (EEE)</i>	+		
	<i>Galium aparine</i>	1		
	<i>Laurus nobilis</i>	2		
	<i>Alliaria petiolate</i>	2		
	<i>Acataea racemose</i>	1		
	<i>Quercus robur</i>	2		
	<i>Taxus sp</i>	2		
	<i>Silene vulgaris</i>	+		
	<i>Hedera helix</i>	3		
	Bryophyta	3		
	<i>Euphorbia amygdaloides L.</i>	2		
	<i>Corylus sp</i>	5		
	<i>Dactylis glomerata</i>	2		
	<i>Bromus erecta</i>	2		
Caractéristique de zone humide	Non		Non	

Aucun habitat naturel caractéristique de zone humide n'a été identifié.

c) Synthèse

Conformément à l'article L.211-1-I-1° du Code de l'environnement, dans sa version applicable en date de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, **le site du projet ne présente aucune zone humide selon le critère végétation ou selon le critère sol.**

IV. Description du Projet

1. La phase travaux

a) Desserte

Le chantier sera accessible par la rue Pierre Castéra au Nord. L'accessibilité du chantier par les véhicules sera étudiée en collaboration avec les services techniques de la Ville afin de minimiser les impacts sur la circulation du secteur.

b) Nuisances

Les périodes de travaux devront faire l'objet de mesures visant à limiter les nuisances potentielles sur l'environnement humain et la santé des populations proches. Une information permettra de limiter les incompréhensions liées à ces travaux.

Les travaux sur les réseaux seront organisés de manière à éviter les coupures dans la mesure du possible et les chantiers seront organisés de façon à maintenir en permanence les accès riverains.

2. La phase d'exploitation

Le projet d'aménagement exposé ci-après permettra la création d'un lotissement de 8 lots destinés à la construction de lot. Ils seront desservis par une voirie nouvelle, ainsi que par tous les réseaux divers.

L'entrée de l'opération se fera depuis la rue Pierre Castéra.



Figure 15 : Plan d'avant-projet sommaire (Source : PARALLELE 45)

V. Impacts potentiels du projet et mesures en faveur de l'environnement

1. Mesures d'évitement

Les principales mesures d'évitement sont :

- **La conservation d'un maximum d'arbres existants au droit des espaces verts communs et des lots ;**
- **Travaux de défrichement réalisés en dehors des périodes de nidification**, soit entre septembre et février.

2. Mesures de réduction

Les ilots d'arbres et arbres isolés faisant l'objet de mesures d'évitement dans le cadre du projet seront mises en défens et protégés pendant la phase de travaux.

3. Les mesures de compensation

a. La gestion des eaux pluviales

Dans le cadre du projet, il est prévu de collecter, stocker et infiltrer les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées. Les ouvrages pourront être munis d'un rejet régulé vers l'extérieur du site.

b. Le traitement des eaux usées

Les lots seront raccordés au réseau EU public existant sous la rue Pierre Castéra, au Nord.

In fine, les eaux usées seront traitées au niveau de la station d'épuration de la commune n°0533424V001. Elle collecte les effluents du territoire communal et a une capacité de 5 200 eq. Hab. Selon la fiche de synthèse du SIE AG, cette station fonctionne en 2019 à 75 % de sa capacité volumique et le rendement épuratoire est bon en général, supérieur ou égal à 83% pour tous les paramètres.

VI. L'intégration du risque incendie

Le site du projet situé en zone bleue du PPRIF de la commune de Saint-Laurent-Médoc est soumis à la mise en œuvre d'une bande de 50 m à maintenir en état débroussaillé dans son périmètre, isolant les constructions des terrains en nature bois.

Afin de respecter le règlement du PPRIF, une bande de terrain de 50 m de large sera maintenue en état débroussaillé au Sud des lots, les isolant des boisements adjacents.

Les engins de défense contre l'incendie pourront accéder aux lots via la voie interne au projet raccordée à la rue Pierre Castéra au Nord, dotée d'une raquette de retournement conforme aux prescriptions du SDIS ou bien via la piste DFCI présente au Sud.



Figure 16 : Plan de composition avec aménagements de lutte contre l'incendie
(Source : ATOL ; Réalisation : CERAG)

Table des figures :

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (SCAN 25)	3
Figure 2 : Localisation cadastrale	4
Figure 3 : Extrait du PLU de Saint-Laurent-Médoc	5
Figure 4 : Plan des abords	6
Figure 5 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »	7
Figure 6 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000.....	8
Figure 7 : Contexte hydrographique du secteur d'étude	9
Figure 8 : Localisation des réseaux NATURA 2000 – Directive Habitat à proximité du projet.....	10
Figure 9 : Localisation des ZNIEFF 1 à proximité du projet	11
Figure 10 : Localisation des ZNIEFF 1 à proximité du projet	11
Figure 11 : Plan de localisation des investigations.....	12
Figure 12 : Coupe pédologiques T1 à T5	13
Figure 13 : Carte des habitats naturels (Source : CERAG)	14
Figure 14: Correspondance entre le coefficient et le taux de recouvrement.....	14
Figure 15 : Plan d'avant-projet sommaire (Source : PARALLELE 45).....	16
Figure 16 : Plan de composition avec aménagements de lutte contre l'incendie	18